





## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE DE LA TOUR DU PIN (ISEAN CE DU 12 NOVEMBRE 2012 1 6 NOV. 2012

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 6 novembre 2012, s'est assemblé au lieu habitue de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Claude Cano à David Cicala – Rahma Khadraoui à Andrée Ligonnet – Fabienne Alphonsine à Odile Bedeau de l'Ecochère – Sophie Baudouin à Alain Cacaly – Yannis Burgat à Florentine Masse – Véronique Soriano à Bénédicte Krebs – Stéphane Jeannet à Grégory Estrems

Absent: Franck Ferrante

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude Berenguer a été désigné.

#### DELIB 2012.11.12 06

# OBJET : Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets – année 2011

Monsieur David CICALA, Conseiller municipal délégué au cadre de vie et à l'environnement, rappelle le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 qui fait obligation de présenter un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, à l'approbation du conseil municipal (article L 1411-3du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce service est confié pour notre commune au Syndicat Mixte Nord Dauphiné, officiellement créé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2000, par transformation du SIVOM d'Heyrieux / La Verpillière créé en 1949. Il s'agit d'une structure construite et gérée par les élus des collectivités membres pour le fonctionnement du service public de collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.

Le rapport d'activité de l'année 2011 a été envoyé à chaque conseiller par courriel le 5 novembre 2012. Le rapport complet est disponible en mairie.

L'activité du S.M.N.D. a été recentrée par une modification des statuts en 2003 sur la compétence suivante : collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.

Depuis la mise en place de la collecte sélective, les activités du syndicat s'organisent autour des pôles suivants :

## Les ordures ménagères :

L'ensemble de la population desservie est collectée soit par les équipes du site d'Heyrieux, soit par les équipes du site de Bourgoin Jallieu et sur 67 communes soit 183 753 habitants, excepté pour les communes de Nivolas Vermelle et Saint Savin qui sont collectées par la Société VEOLIA.

On constate depuis 15 ans une baisse de la production des ordures ménagères (kg / habitant / an) (exemple : 309 kg/hab/an en 1997 et 269 kg/hab/an en 2011.

### La collecte sélective multi-matériaux

Les usagers sont actuellement desservis soit en apport volontaire (49 communes / 83 832 habitants) soit en porte à porte pour les emballages avec une collecte en apport volontaire pour le verre et les papiers journaux (20 communes / 105 728 habitants). Il existe 335 points d'apport volontaire répartis sur l'ensemble des communes.

A la fin 2011, la commune de Bourgoin Jallieu a mis en œuvre une conteneurisation en bac jaune (au lieu des sacs) avec double flux emballages et papiers journaux.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, les communes d'Heyrieux et de La Verpillière ont intégré la collecte sélective en porte à porte avec un mélange des emballages et des papiers journaux dans le bac jaune.

Début 2012, la Communauté de Communes Vallée de l'Hien a intégré la collecte en double flux emballages papiers journaux.

Début 2013, les autres communes en porte à porte intégreront le double flux dans les bacs jaunes.

L'organisation de la collecte sélective est la suivante :

- 44% en apport volontaire,
- 37% en porte à porte bacs,
- 18% en porte à porte sacs.

Le développement des points d'apport volontaire est indispensable à ce jour et chaque collectivité doit s'interroger avec l'aide du SMND pour éventuellement apporter des améliorations au réseau de collecte.

#### Les déchèteries

Les autres déchets des ménages sont collectés par apport volontaire en déchèterie. En 2011, le Syndicat comptait 19 déchèteries sur son territoire. Les tonnages sont en constante augmentation (26 000 tonnes en 2004 contre 62 450 tonnes en 2011).

## Le compostage individuel

Parallèlement aux efforts portés sur la collecte sélective, le syndicat mixte s'est engagé dans une réduction des déchets à la source, notamment en favorisant le compostage individuel depuis 2003.

En 2011, 62 communes étaient inscrites au plan de compostage individuel. L'impact est difficile à mesurer, mais on constate globalement une baisse des tonnages par habitant sur les communes concernées, et les communes ayant le moins de production OM par habitant, pratiquent le compostage individuel.

Pour conclure, entre 2006 et 2011, la quantité de déchets (tous déchets confondus) a augmenté de 12.41 % (572kg par habitant en 2006 contre 643 kg en 2011), augmentation imputable aux déchèteries.

# Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2011,
- DIT que la présente délibération sera adressée au S.M.N.D.

#### A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 13 novembre 2012.

Publication et transmission en sous-préfecture le 14 NOV, 2012

Le Maire Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux nois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.